

Montagne

La nécessité d'actions « montagne » spécifiques

CONTEXTE

La politique d'accompagnement de l'agriculture de montagne a toujours été raisonnée en Pyrénées-Atlantiques comme étant un prolongement des politiques de filières menées sur le département, sans ressentir jusque là la nécessité d'isoler une politique montagne à part entière.

La spécificité «montagne» n'était pas toutefois éludée et se retrouvait prise en compte :

- au travers des zonages nationaux ou européens permettant d'avoir accès à des lignes ou à des niveaux de financement particuliers (aides à la mécanisation, programmes CAGEX),
- au niveau de la politique d'améliorations pastorales (amélioration et animation pastorale).

Depuis quelques années, plusieurs éléments concourent à faire émerger la nécessité d'une meilleure prise en compte des spécificités «montagne» :

- la dilution progressive des financements et des régimes particuliers à la montagne par rapport aux régimes généraux d'aides,
- les surcoûts imposés aux filières pour la mise en conformité et la mise aux normes des exploitations du point de vue des signes de qualité et de la sécurité alimentaire,
- les problèmes de main-d'œuvre qui sont communs aux exploitations de toute les zones, mais se trouvent amplifiés en montagne du fait des limites à la mécanisation,
- le développement des problématiques environnementales et, en particulier en montagne, les contraintes liées à la protection des milieux sensibles.

Cette prise en compte s'est traduite par la mise en place en 1995 de la Commission Montagne de l'EDE dont la vocation est de rassembler pour traiter des questions «Montagne» l'ensemble des acteurs départementaux (filières, collectivités, administration) et les instances Massif (Commissariat à l'aménagement, SUAIA). Un des premiers travaux menés par la Commission a été de faire un tour d'horizon des actions en cours sur la zone.

Ceci a permis de cerner les différents niveaux d'accompagnement mis en œuvre et les programmes et régimes d'aides auxquels ils sont liés.

Deux points sont à souligner :

- d'une part la diversité et l'importance des mesures d'aides aux filières de qualité,
- d'autre part l'existence déjà très visible de mesures liées à des objectifs agri-environnementaux dont la grande majorité répondent encore à ce jour à la mise en place de contraintes environnementales subies plus qu'à un contrat volontaire ou négocié.

Ceci pour affirmer la volonté des responsables professionnels :

- de maintenir la politique de soutien aux filières de qualité répondant à des créneaux économiques et s'inscrivant dans une logique de réponse aux attentes sociales en matière de :
 - qualité des produits et sécurité alimentaire,
 - maintien des systèmes d'élevage limitant les risques de nuisance environnementale et assurant un bon niveau d'entretien de l'espace,
- d'être vigilant quant à la négociation d'objectifs agri-environnementaux en privilégiant l'approche patrimoniale et contractuelle et en examinant en particulier la cohérence entre les objectifs fixés et les moyens mis à la disposition pour les atteindre.

Montagne

ORIENTATIONS 2000-2006

> Une meilleure prise en charge des surcoûts liés aux handicaps «montagne»

Les surcoûts d'investissement :

- redéfinition des plafonds et des niveaux d'aides pour les investissements : bâtiment d'élevage (+ coût de terrassement, + contraintes de toitures), accès et abords (+ chemins d'accès, + plateformes de retournement et de manœuvre), locaux laiteries, fromageries fermières.
- maintien des programmes CAGEX : mise à l'étude d'un CAGEX couvrant l'ensemble de la zone montagne.
- extension de la liste des matériels subventionnés dans le cadre des «aides à la mécanisation en zone de montagne».

Les surcoûts de fonctionnement :

- pour les exploitations (incitation à la finition des animaux en filière viande bovine, incitation à la conversion à l'élevage biologique),
- pour les structures collectives (structures économiques, contrôles de performances, coopératives d'insémination).

Sur l'ensemble de ces surcoûts (investissement et fonctionnement), il est souligné l'importance du maintien de certaines lignes existantes spécifiques «montagne».

> Un soutien actif au pastoralisme

Les programmes d'améliorations pastorales :

- les investissements :
 - une priorité : les travaux liés à l'agrément sanitaire des ateliers de fabrication fromagères,
 - encore des besoins par ailleurs (rénovation de cabanes, adduction d'eau pour les animaux, parc de contention et quais de chargement pour les gros bovins, desserte, projet d'aménagement des zones intermédiaires.
- La maintenance des infrastructures pastorales d'accès et d'alimentation en eau de qualité.

Des aides à la formation et à l'emploi de bergers et de vachers :

- le dispositif de formation de berger/vacher,
- les aides à l'emploi. Une enquête menée durant l'été 1999 doit permettre de mieux comprendre les obstacles à la création d'emploi de vacher ou de berger. En fonction des résultats de l'enquête, il pourrait être envisagé une adaptation des aides à la création d'emploi et une extension de leur domaine d'application en dehors d'objectifs environnementaux.

Des mesures concernant la sécurité des animaux en estive :

Une réflexion doit être reprise sur la réduction des pertes d'animaux en estive que ce soit par accident, par attaque de chiens errants ou par attaque d'ours (notamment par le développement des clôtures et parcs spécifiques ou la mise en place d'un service de rapatriement des animaux blessés).

> Des objectifs environnementaux négociés

Les surcoûts liés à l'intégration paysagère et à la limitation des nuisances.

Ces surcoûts peuvent être plus marqués en montagne qu'ailleurs pour plusieurs raisons (les exigences environnementales sont plus grandes, les coûts de construction voire de mise en conformité vis-à-vis de guide de bonnes pratiques sont plus élevés).

Il va donc être particulièrement important :

- de faire fonctionner des commissions permettant de négocier les contraintes vis-à-vis de leur faisabilité technique,
- de mettre à disposition des moyens financiers spécifiques n'amputant pas les enveloppes agricoles pour financer intégralement les surcoûts générés.

Un appui à la gestion de la qualité de l'eau.

La protection des sources de montagne constitue un enjeu qui a été mis en relief par les contraintes de l'agrément sanitaire des fromageries. Une fois les travaux de mise en conformité réalisés, une réflexion sera nécessaire pour envisager le mode de contrôle de gestion de la qualité de l'eau qui peut être envisagé dans ce contexte particulier, les moyens nécessaires aux collectivités pour assurer cette mission.

Une approche patrimoniale et contractuelle pour la gestion des milieux sensibles.

La démarche patrimoniale menée au sein de la Charte des vallées béarnaises a montré qu'il était possible de contractualiser certaines mesures agri-environnementales sur des sujets difficiles. Il faut envisager la

mise en place et l'animation de démarches patrimoniales analogues pour tout autre projet de contractualisation sur le thème de la gestion des milieux sensibles.

> **Les actions spécifiques aux «petites filières» de montagne**

— **Viticulture.** Amélioration de la qualité par la lutte raisonnée, la conduite en agro-biologie (conversion de 100 ha), expérimentation sur le matériel végétal.

— **Pisciculture.** Identification d'une production de qualité par le Label Pyrénées (domaine de reconnaissance IGP).

— **Apiculture.** Faciliter les conditions de transhumance des ruches, Image Pyrénées.

— **Productions nouvelles.** Appuyer les démarches de développement de productions spécifiquement locales : Cidre Basque, Piment d'Espelette (demande de reconnaissance AOC), Cerises d'Itxassou, Plantes aromatiques et médicinales.

— **Tourisme à la ferme.** Développement de produits spécifiques (gîtes de l'ours, gîtes Panda). Renforcement de la commercialisation des structures d'accueil en coopération avec les structures espagnoles (Aragon, Navarre, Euskadi).

— **Transformation fermière et artisanale.** Faciliter la mise aux normes des ateliers de transformation (charcuterie, atelier de découpe de viande bovine et ovine, fromagerie, miellerie).